



Refus de remplacer un matelas tâché

Par **LucieVgr**, le **21/09/2019** à **08:17**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement, que j'ai sous-loué via xxxxxxxx pendant 2 mois. Cette entreprise propose de payer le loyer des locataires en leur absence, durant laquelle elle sous-loue l'appartement sur yyyyyyyyyyyy. A mon retour, mon matelas qui n'a que 2 ans et est de relative haute gamme, était très tâché et sale, ce que l'état des lieux d'entrée n'a pas mentionné. La société a assaini à la vapeur le matelas, mais cela n'a pas fait disparaître les énormes tâches.

La société refuse de me rembourser ce matelas, sous prétexte que ces tâches relèvent uniquement d'une usure normale due à la transpiration de leurs clients ... Ils ajoutent également que j'aurais naturellement dû leur fournir une alaise, alors que cela n'est précisé nulle part dans notre contrat et que la société fournit son propre linge de lit aux clients. Quel pourrait être mon recours ? Je précise que yyyyyyyyyyyy ne m'a jamais versé de caution et que cette décision appartient uniquement de leur propre interprétation.

Merci par avance.

Lucie